

Participer aux actions favorisant l'accès à la culture MJC de Persan (95)

LA STRUCTURE

La MJC de Persan est une structure de diffusion culturelle repérée sur le territoire de la commune à l'échelle départementale. Elle mène depuis plusieurs années une exploration du spectacle vivant dans la diversité de ses disciplines, de ses formes et de ses esthétiques.

De part sa vocation socioculturelle, elle développe son action essentiellement auprès du public local. Implantée dans le cœur de ville mais située à quelques mètres du quartier prioritaire du « Village », la MJC conduit l'ensemble de son action culturelle vers les publics « éloignés » de la culture.

Inscrite dans les orientations du projet associatif, la programmation vise des objectifs de « démocratisation culturelle » pour favoriser l'accès à la culture des publics fragilisés, mais aussi des jeunes pour qui la culture est trop souvent loin de leurs préoccupations.

LES MISSIONS

Le.a volontaire en Service Civique aura pour mission d'accompagner et de soutenir la coordinatrice culturelle de la MJC dans :

- La mise en œuvre de la manifestation « Tous citoyens, tous concernés » et notamment de trois parcours d'éloquence : coordination avec les différents partenaires du projet, mise en place du calendrier, relais d'informations auprès des publics et des partenaires...
- Le développement des actions culturelles en lien avec la programmation de spectacles vivants à destination des publics du territoire : lien avec les artistes et les partenaires, organisation des ateliers...
- La médiation culturelle : proposition de sorties spectacles ados/adultes en lien avec les objectifs du projet, préparation des séances d'ateliers de médiation, organisation d'un planning en lien avec les théâtres environnants.

Durée de la mission : 9 mois, 24 heures par semaine

Date de démarrage souhaitée : 28 octobre 2019

Adresse de la structure : 90, avenue Gaston Vermeire - 95340 Persan

Nombre de postes : 1 volontaire

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Oui

Accessibilité aux mineurs dès 16 ans : Non

La candidature est à envoyer par mail à la Fédération des MJC en Ile-de-France :

volontariat@mjcidf.org

Le Service Civique, indemnisé 580 euros par mois, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation d'handicap. Sans condition de diplôme, seuls comptent les savoirs-être et la motivation, les volontaires s'investissent dans une mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une structure publique ou encore d'une collectivité.